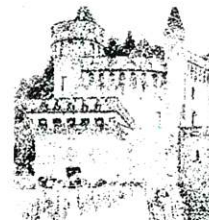




COMMUNE DE SAINT PRIEST LA ROCHE

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026



Nombre de membres :

En exercice	11	l'an deux mille vingt-six le vingt-quatre du mois de juin à 20 h,
Présents	09	le conseil municipal de la commune de Saint Priest la roche, dûment convoqué
		s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence du Maire, Gérald PERRIN
Votants	11	

Etaient présents : Gérald PERRIN, Mathias CHAPON, Cyril

DJEZZAR, Aurélien POTHIER, Elodie BOULOT, Marc SAILLEY, Sébastien GUERREIRO, Sylvie VADEBOIN, Annick GUILLAS

Excusé(e)s : Christiane JALABERT, Melyne GUITARD

Pouvoirs : Christiane JALABERT donne pouvoir à Cyril DJEZZAR, Melyne GUITARD donne pouvoir à Sylvie VADEBOIN

Date de la convocation : Secrétaire de séance : Cyril DJEZZAR
15 juin 2026

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 AVRIL 2026

Délibérations :

- Création emploi permanent
- Avenant convention partage frais Vendranges pour la mutuelle des agents intercommunaux annule et remplace DEL
- Tour du pays Roannais soutien financier
- Vente terrain communal
- Projet jumelage des Saint Priest de la Loire
- Organisation inauguration place de la mairie
- Bilan de campagne de stérilisation pour les chats errants
- Retours à la suite de « la rencontre café des élus »

1/création emploi permanent *DEL2026-020*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 30 avril 2026

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois ;

Compte tenu de la ***nomination d'un agent adjoint technique principal de 2nd classe au grade supérieur d'agent de maîtrise, il convient de créer l'emploi correspondant.***

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création à compter du 1^{er} juillet 2026 d'un emploi permanent d'agent polyvalent dans le grade d'agent de maîtrise relevant de la catégorie hiérarchique C à temps *non complet hebdomadaire à raison de 17.5 /35^{ème} d'un temps complet.*

Le fonctionnaire affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

Contrôle et coordination de la bonne réalisation des missions techniques telles que l'entretien des espaces verts ou bâtiments publics (station épuration également), fonctionnement et propreté des abords de la commune, petits travaux de voirie ou sur bâtiments publics

Encadrement des agents techniques de catégorie C

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la proposition du Maire

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

SERVICE TECHNIQUE

EMPLOI	GRADE ASSOCIÉ	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
AGENT POLYVALENT ECOLE MAIRIE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL	C	0	1	TNC
AGENT POLYVALENT VOIRIE ESPACES VERTS	ADJOINT PRINCIPAL DE 2ND CLASSE	C	2	1	TNC
AGENT POLYVALENT VOIRIE ESPACES VERTS	AGENT DE MAITRISE	C	0	1	TNC

2/convention partage frais avec Vendranges [DEL2026-021](#)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la **participation communale de la commune** pour le **risque SANTE** (prestataire MNT) **concernant les agents intercommunaux** avec la commune de Vendranges **doit être prise en compte par une seule commune**, puis redistribué par une seule commune.

Monsieur le Maire propose de :

Signer un avenant avec la commune de Vendranges indiquant le montant total mensuel de la participation SANTE, dont la moitié sera refacturée à la commune de ST PRIEST LA ROCHE en fin d'année avec le reste des frais intercommunaux de personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

VALIDE la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer l'avenant avec la commune de Vendranges.

3/Délégués syndicat intercommunal départemental de la Loire [DEL2026-022](#)

Monsieur le Maire rappelle que le CR4C a sollicité le soutien de la CoPLER pour la dernière étape du TPR le 5 juillet 2026. Il précise que l'étape du 4 juillet se passe également sur le territoire de la

CoPLER et que c'est la commune de St Symphorien de Lay qui en assure le financement en tant que commune de départ et d'arrivée.

Le 5 juillet, les coureurs prendront le départ fictif depuis la base nautique de Cordelle, avant de rejoindre le site emblématique du Château de la Roche, point de départ officiel de la course en direction de Régny. Un parcours qui promet de superbes images et une belle vitrine pour le territoire. Au total sur ces 2 jours, 14 communes de la CoPLER seront traversées, seules Neaux et Lay ne le seront pas.

Afin de faciliter le suivi financier de ce dossier, il a été proposé que la CoPLER centralise la participation qui sera versée au CR4C pour la journée du 5, à savoir 10 000 €.

La commune d'arrivée, Régny, lui reversera 1000€ ;

Les autres communes traversées, en dehors de Régny et de St Symphorien de Lay, soit 12 communes lui reverseront la somme globale de 3000 € soit 250 € par commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 250 € à la COPLER pour la participation de la commune au financement de l'étape du 5 juillet,

DIT QUE les mouvements financiers nécessaires sont inscrits au BP 2026,

AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de cette décision

Questions diverses

Un Projet de jumelage des Saint Priest de la Loire

Le conseil d'administration des Saint Priest de La Loire a informé la mairie concernant un projet portant le Jumelage avec un autre « saint Priest » en dehors du département et reviendra vers nous pour partager les propositions qui pourront être faite par l'association des Saint Priest de la Loire

Organisation inauguration de la place de la Mairie

À la suite de la réception du chantier des travaux de transformation de la Place de la Mairie qui interviendra courant juillet, il est d'ores et déjà arrêté la date du 26 septembre à 10H30 pour l'inauguration, l'organisation reste à définir au niveau de la commission communication.

Bilan de la campagne de stérilisation des chats errants

Pour contenir la prolifération des chats errants dans le village, une convention a été signée avec la SPA qui prend en charge les frais de stérilisation des chats (dans la limite de 20 chats/ans) à partir du moment où ceux-ci sont relâchés après stérilisation à l'endroit où ils ont été capturés.

À la suite de cela 2 campagnes de piégeages ont été réalisées sur la commune, les nuits des 8 au 9 juin et du 15 au 16 juin. Au total, 5 chats ont été capturés et emmenés chez le vétérinaire partenaire pour stérilisation des animaux qui ont par la suite été relâchés dans le village proche de leur lieu de capture.

De nouvelles campagnes vont être organisées jusqu'à la fin de l'année dans les autres zones de prolifération des chats

Retour sur la rencontre « café des élus »

Ce premier échange organisé sous ce format inédit aura permis un dialogue constructif entre les administrés et les élus, les points soulevés lors de ces échanges font l'objet d'un suivi et une réponse sera apportée sur chacun des points.

D'autres rencontres « cafés des élus » seront organisés sur cette année.

Campagne fleurissement 2026

À la suite de l'Inscription de la commune à la démarche Villes et Villages Fleuris, la visite du comité est prévue le 2 juillet à 9h30

Tour de table

Réunion CTG à la COPLER → une enquête auprès de tous les habitants du territoire est lancée par la COPLER (relayé sur Illiwap de la commune)

Un grand nettoyage des locaux de l'école est prévu le samedi 4 juillet, rendez-vous pour les élus disponibles à 8h.

Issue de secours de la mairie → échange des barillets à prévoir

L'école du RPI a été labellisé E3D niveau approfondissement, un panneau a été réalisé et sera apposé à l'entrée de l'école

L'extraction du miel aura lieu le 12 juillet, une communication sera faite sur Illiwap

Séance levée à 21 h 30

Le Maire,

Gérald PERRIN

